



AVIS

Date : 4 mars 2020

Objet : Charbon de bois activé aqueux

Une pénurie de charbon de bois activé aqueux a sévié dans les dernières années, voici l'avis du Centre antipoison du Québec à ce sujet.

Santé Canada a approuvé plusieurs sortes de charbon activé aqueux en suspension; chacune ayant son propre « Drug Identification Number (DIN) ». Santé Canada approuve l'ingrédient chimique actif contenu dans ces produits. Cet ingrédient est enregistré selon le CAS 7440-44-0.

Le charbon activé en poudre (CAS 7440-44-0) mentionnant la spécification que le produit rencontre les exigences USP vendu par certaines compagnies peut constituer un substitut pour le charbon activé aqueux d'ici à ce que le charbon activé aqueux en suspension soit disponible à nouveau.

La préparation requiert de mesurer 50 g de poudre de charbon activé puis de préparer une suspension dans 250 ml d'eau. Pour la population pédiatrique, il s'agit de mesurer 25 g de poudre de charbon activé puis de préparer une suspension dans 125 ml d'eau.

Certaines pharmacies ont choisi de mettre la bonne quantité de poudre de charbon dans un contenant disponible au département d'urgence, de le remplir et mélanger au chevet du patient au moment de l'administration. D'autres ont choisi d'avoir le produit prépréparé à la pharmacie.

Il est recommandé de consulter votre centre antipoison concernant la décision d'administrer ou non le charbon activé, plus particulièrement dans la situation actuelle où la disponibilité du produit est limitée.

Pour de plus amples informations contactez le Centre antipoison du Québec à l'adresse suivante : antidotes.toxicologie.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

En toute collaboration,

L'équipe du Centre antipoison du Québec